

2020	Foyer Anderlechtois	<p>Au cours des trois dernières années, la SISP a eu un seul logement dont la DIRL a décrété une situation d'insalubrité.</p> <p>Il n'y a pas d'évolution significative à la hausse ou à la baisse. Dans les autres cas de rapport de la DIRL, la SISP a pu effectuer les travaux et y laisser les locataires.</p> <p>La SISP a par ailleurs deux logements dont elle a fait elle-même une demande de déclaration d'insalubrité en des squats afin de procéder à l'expulsion des occupants. Il s'agissait donc des logements inhabités en attente de rénovation.</p>
2040	En Bord de Soignes	<p>L'arrêté a été appliqué 1 fois en 2020, 2 fois en 2021 et 0 fois en 2022. Vu la faiblesse des chiffres, on passe rapidement du simple au double mais dans les 2 sens, donc les données sont non significatives.</p> <p>La diminution est le résultat de la politique de suivi mise en place au sein de la SISP.</p> <p>Aucune fermeture de logement n'a été ordonnée par décision d'un bourgmestre.</p>
2070	Logis-Floréal	<p>2 arrêtés ont été pris par le Bourgmestre, à la demande expresse de la SISP. Ils faisaient suite à des incendies (2021)</p>

		<p>survenus dans les 2 logements, dossiers dans lesquels, les locataires ne prétendaient pas quitter les logements devenus inhabitables suite aux sinistres. Dans les 2 cas, les locataires ont été relogés au sein de la SISP.</p> <p>Ces faits restent exceptionnels.</p>
2140	Logement Bruxellois	Pas d'informations
2160	Foyer Laekenois	<p>En 2022, la SISP a eu 4 interdictions de mise en location via l'Inspection Régionale du Logement.</p> <p>Par contre, il n'y a pas eu de fermeture de logement suite à une décision du Bourgmestre.</p>
2170	Comensia	<p>Entre 2020 et 2022, la SISP a reçu 15 demandes de visites de la DIRL.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 se sont soldées par une demande de travaux à effectuer sans interdiction de mise en location. - il y a eu 5 interdictions de location dont : <ul style="list-style-type: none"> o 2 ont fait l'objet de travaux et d'une attestation de logement conforme par la suite (dont un logement visé par un arrêté du Bourgmestre retiré à la suite des travaux). o 1 a fait l'objet de travaux et est en attente de la

		<p>visite de la DIRL pour être certifié conforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 est en attente de rénovation dans un programme de rénovation. ○ 1 est en attente du départ du ménage afin de pouvoir procéder aux travaux. <p>Pour cette année 2023, une demande de visite doit se faire en ce mois d'avril.</p> <p>La SISP ne constate pas particulièrement de recrudescence.</p>
2270	Log'Iris	<p>Un immeuble déjà vide à la rue de la Grande Haie a été frappé d'un arrêté du Bourgmestre au cours de ces 3 dernières années et ce, suite à une présence de squat.</p> <p>La SISP a toujours pris le parti de ne pas relouer les logements non conformes.</p> <p>Lorsque des problèmes techniques se présentent dans des logements, la société procède à des transferts urgents.</p>
2400	BinHome	La SISP n'a pas eu de déclarations d'insalubrité pour son patrimoine au cours des 3 dernières années.
2410	LOJEGA	Pas d'informations
2500	Logement Molenbeekois	Pas d'informations
2560	Foyer du Sud	Aucun logement de la SISP n'a été frappé d'insalubrité (DIRL), ni de fermeture sur ordre du Bourgmestre au cours de ces 3 dernières années.

2570	Habitation de Bruxelles 1200	<p>Au cours des trois années, la SISP a eu un logement frappé d'un arrêté d'insalubrité.</p> <p>Il n'y a eu aucune fermeture de logement ordonnée par décision d'un bourgmestre au cours des trois dernières années.</p>
2580	Foyer Schaerbeekois	Entre 2020 et 2023, la SISP a eu 6 immeubles frappés d'un arrêté d'inhabilité du Bourgmestre suite à des incendies et/ou des problèmes importants de squat
2700	Habitation Moderne	Au cours des trois dernières années, la SISP a eu un seul cas en 2022 (fermeture par le bourgmestre).
2800	Everecity	Aucun logement de la SISP n'a été frappé d'insalubrité (DIRL), ni de fermeture sur ordre du Bourgmestre au cours de ces 3 dernières années.
2810	ABC	Aucun logement de de la SISP n'a été frappé d'insalubrité (DIRL), ni de fermeture sur ordre du Bourgmestre au cours de ces 3 dernières années.

De plus, 30 candidats-locataires inscrit dans la BDR-OL dispose d'une priorité car ils occupent actuellement un logement (privé) déclaré insalubre.